

Grandvilliers

Infos

Magazine Municipal



Sommaire

- **cette page**
 - Programmation culturelle
- **page 1**
 - Édito
 - Communiquer
 - Poème
- **pages 2 et 3**
 - Infos pratiques
- **page 4**
 - Grandvilliers et son environnement
 - Travaux dans la commune
- **pages 5 à 7**
 - Rétrospective de la ville
- **pages 8 à 13**
 - Conseils municipaux
 - État civil

La vie des associations

- **page 14**
 - Centre Social Rural
- **page 15**
 - GAC Pétanque
 - Musique de Grandvilliers
- **page 16**
 - Club de Judo
 - Grandvilliers AC Tennis
- **page 17**
 - Picardie Verte Grandvilliers natation
 - Club de l'Âge d'Or
- **pages 18 et 19**
 - Grandvilliers sports et loisirs
 - Société Historique
 - La Balad'Irlandaise
- **page 20**
 - Antoine Clément Pecquet
- **page 21**
 - La place Barbier de 1933 à nos jours

Mentions Légales

Grandvilliers Magazine Municipal d'informations
(édition trimestrielle),
Hôtel de Ville - Place Barbier - 60210 GRANDVILLIERS
Tél : **03 44 46 76 48**
Mail : communication@grandvilliers.fr
Site Web : www.grandvilliers.fr

Responsable de la Publication : Frédéric DOUCHET, Maire de Grandvilliers
Rédaction et maquette : Les associations de Grandvilliers et le Service Communication.

Photos : Le Service Communication, Gilbert GAMAIN, Bruno SINET.
Histoire : Daniel DELATTRE

Programmation Culturelle

Nuits de la lecture

Samedi 25 janvier de 14h à 17h

Dans le cadre des « Nuits de la lecture », la Médiathèque de Grandvilliers et le Centre Social Rural du Canton de Grandvilliers organisent « Un grenier intergénérationnel de la technologie d'antan à celle d'aujourd'hui »

Exposition d'anciens appareils et équipements, démonstration d'impression 3D, quiz vous attendent.

Nous espérons vous voir nombreux !

Ouvert à toutes et à tous.

Renseignements : 03 44 46 98 59 ou bibliotheque@grandvilliers.fr



Quinzaine de la petite enfance

Pour répondre au projet lancé par la médiathèque départementale de l'Oise « Quinzaine petite enfance », la bibliothèque et le Relais Petite Enfance de la CCPV vous donnent rendez-vous le jeudi 27 mars 2025 à 9h30 à la médiathèque pour des lectures et des ateliers autour de l'alimentation.

Renseignements et inscriptions : 03 44 46 98 59 ou bibliotheque@grandvilliers.fr



Numéo

(en partenariat avec la Médiathèque Départementale de l'Oise)



Mise en page et impression :
ICM Medias - 1 allée de la Pépinière - Centre Oasis, Dury
80000 AMIENS

Dépôt légal : Juillet 2013

Distribution :
Le magazine de Grandvilliers est imprimé sur du papier PEFC®. Distribué gratuitement chaque fin de trimestre dans toutes les boîtes aux lettres. Si vous ne le recevez pas régulièrement, signalez-le sans attendre à la Mairie.

Edito



Chères Grandvilloises, chers Grandvillais,

Nous voici aux portes de l'hiver avec les désagréments de la météo mais surtout avec la période des fêtes de Noël qui se doivent de nous réchauffer le cœur.

La municipalité a fait encore cette année de gros efforts pour illuminer notre centre-ville avec une implication totale de nos agents et de nos bénévoles que je remercie vivement.

Le résultat s'étend au-delà de nos espérances et j'espère qu'il contribue largement à combattre la morosité ambiante de notre population.

Le paysage politique français semble empreint d'un désordre sans précédent qui ne rassure personne.

La hausse exponentielle du coût des énergies et de la vie en général nous appauvrit toujours plus, que l'on soit travailleur ou retraité et cette situation n'est plus supportable.

Mais ne perdons pas l'espoir car au bout du tunnel, il y a toujours la lumière !!!

L'équipe municipale entend bien mener à leur terme les projets inscrits comme l'agrandissement des ateliers municipaux, l'aménagement de notre centre-ville afin de dynamiser notre commerce et la construction d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

Restons optimistes car c'est bien tous ensemble que nous réussirons à faire de Grandvilliers une ville toujours plus attirante.

Que cette nouvelle année 2025 vous apporte la joie et le bonheur en famille ainsi que la réalisation de vos plus beaux projets.

Bonne année à vous tous !

**Votre Maire,
Frédéric DOUCHET.**

Communiquer

Vous pouvez communiquer avec la Mairie de Grandvilliers :

Par téléphone au **03 44 46 76 48**

ou par courrier postal : Place Barbier – 60210 Grandvilliers

Par voie électronique : **communication@grandvilliers.fr**

Sur le Web : **<http://www.grandvilliers.fr>**

La Mairie de Grandvilliers est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Le samedi de 10h à 12h. Permanence du Maire et/ou de ses Adjointes ces mêmes jours.

La Bibliothèque de Grandvilliers

Téléphone : 03 44 46 98 59 - bibliotheque@grandvilliers.fr

Elle est située dans les locaux de l'Espace Socio-Culturel (76, rue du Général Leclerc).

Ouverte au public

les mardi, jeudi et vendredi **de 16h à 18h,**

le mercredi **de 9h à 12h et de 13h30 à 18h**

et le samedi **de 9h à 12h**

(Attention, pendant les vacances scolaires, l'ouverture au public la semaine s'étend de 9h à 12h les mardi, jeudi et vendredi).

Poème





Infos pratiques



Comme nous vous l'avions annoncé, cette année, la Ville réalise le recensement de sa population.

À partir du 16 janvier et jusqu'au 15 février 2025.

Pour ce faire, 7 agents recenseurs ont été recrutés. Vous pouvez les retrouver dans la page qui suit.

Ils sont chargés, par district, de vous fournir une notice et/ou de collecter les informations vous concernant.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le **nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
3. **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la Mairie au 03 44 46 76 48.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.





SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

La commune de Grandvilliers s'est engagée dans le programme « Petites Villes de Demain », un programme qui vise à améliorer la qualité de vie dans les petites communes de moins de 20 000 habitants. Il accompagne les collectivités qui occupent un rôle de centralité au sein de leur territoire afin de concrétiser leurs projets d'ici 2026. Formerie et Grandvilliers ont rejoint ce programme le 28 décembre 2021, avec l'objectif de répondre aux besoins des habitants de la Picardie Verte. Après une phase de diagnostic approfondie (commerce, habitat, mobilité, écologie, culture, etc.), une stratégie se développant jusqu'en 2030 a été élaborée avec les acteurs locaux. Le 9 octobre 2024, la signature de la convention cadre a officialisé ces projets et a engagé les partenaires sur 31 actions concrètes. Grandvilliers a d'ores et déjà concrétisé certaines actions avec la création de la salle de dojo, l'implantation d'une médiathèque en centre-ville ou bien la construction d'un béguinage. D'autres projets doivent voir le jour dans les années à venir comme la revalorisation de l'espace public en centre-ville ou bien l'étude sur la nécessité d'une structure de santé d'exercice coordonné.



ACTION

La Communauté de Communes de la Picardie Verte, les communes de Formerie et Grandvilliers, se sont engagées dans le programme national « Mon Centre-Bourg A un Incroyable Commerce » (MCBAIC) en 2024. Le principe : encourager les porteurs de projets à s'installer en centre-ville.

Le vendredi 11 et le samedi 12 octobre 2024, 7 porteurs de projets désireux de s'installer en centre-ville et ainsi dynamiser l'économie locale ont alors bénéficié d'un accompagnement par de nombreux coaches.

A l'issue d'un marathon créatif, le samedi, ils ont présenté leurs initiatives devant un jury. La commune de Grandvilliers a pu remettre un prix à Pauline Degand pour son projet d'épicerie-herboristerie. Elle reçoit ainsi 3 000€ d'aide au loyer, qui seront répartis sur 6 mois à la suite de son installation sur la commune et un encart dans l'agenda annuel.

Agricultrice, Pauline Degand cultive des plantes aromatiques et médicinales ainsi que des fleurs

comestibles, des fruits à coque et autres produits naturels et biologiques.



L'OFFICE DE TOURISME DE LA PICARDIE VERTE

et son équipe s'engagent à être à l'écoute et à apporter des réponses fiables aux demandes. Il garantit une qualité de services destinés aux habitants du territoire et aux touristes.

Par sa présence d'accueil accrue tout au long de l'année (6 jours sur 7, en haute saison et 5 jours sur 7 en basse saison), à la Maison Robine à Gerberoy, en allant également à la rencontre des acteurs du territoire, des habitants, des touristes ou en participant à des actions régionales, départementales ou intercommunales, l'Office de Tourisme de la Picardie Verte est le moteur touristique du territoire avec plus de 19 000 personnes accueillies dont près de 13 000 demandes (en majeure partie, à caractère touristique et pratique, ou se portant sur les produits locaux).

Essentiel à la dynamisation du territoire, l'Office de Tourisme propose à la fois des circuits pour les groupes, d'être une vitrine pour les producteurs ou artisans locaux, de faire la promotion des sites ou acteurs touristiques, de communiquer sur les événements et activités du territoire et surtout de relayer l'information auprès des visiteurs et des habitants.

Vous avez des projets touristiques, vous créez un événement ou une manifestation ? Que vous soyez une mairie, une association, un site touristique, un producteur du terroir, un propriétaire d'hébergement... notre cœur de métier est de recenser et de diffuser vos informations, pour vous faire connaître ou promouvoir vos activités.

Vous voulez découvrir votre territoire, nous vous apportons également un conseil éclairé.

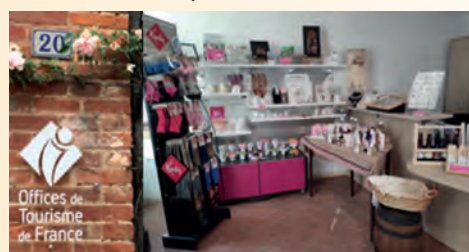
Alors n'attendez plus ! Contactez-nous au 03 44 46 32 20, consultez notre site internet ou rendez-nous visite à l'Office de Tourisme de la Picardie Verte

20 Rue du Logis du Roy - 60380 GERBEROY

contact@gerberoy-picardieverte.com

www.gerberoy-picardieverte.com

Nous aurons le plaisir de vous accueillir.





Grandvilliers et son environnement



Calendrier des collectes des poubelles ménagères et du bac de tri

2025



Jours fériés non collectés	
Jours fériés sans collecte	Dates de rattrapage
Mercredi 1 ^{er} janvier 2025	→ Samedi 4 janvier 2025
Jeudi 1 ^{er} mai 2025	→ Samedi 3 mai 2025
Jeudi 25 décembre 2025	→ Samedi 27 décembre 2025
Jeudi 1 ^{er} janvier 2026	→ Samedi 3 janvier 2026

> Les objets encombrants, gravats, ferrailles, bois, gros cartons, huiles, peintures, solvants, verres... doivent être impérativement déposés en déchetteries.
En revanche, le verre, les papiers et les cartons d'emballage, ainsi que les textiles, devront être apportés dans les colonnes correspondantes réparties sur le territoire de la Picardie Verte.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
ACHY	BUCCOURT	BAZANCOURT	ABANCOURT	BEAUCOURT
BONNIERES	PONTAINS-LAVAGANNE	BOUJAY-LE-GRANGE	BLANGIES	CEMPUIS
BUCCOURT	GREMEVILLERS	BOUVESSE	BROQUIERS	DAMERCAUCOURT
CRILLON	HAUTE-EPINE	BRIOT	ESCLÈS-SAINT-PIERRE	DARGIES
ESCAMES	LA NEUVILLE-SUR-OUDEUIL	BROMBOS	FORMERIE	ELENCOURT
GERBEROY	LIRUS	CAMPEAUX	FOUILLOY	GRANDVILLIERS
GLATIGNY	MARCELLE-EN-BEAUVAIS	CANNY-SUR-THERAIN	GOUDICHELLES	HETOMENIL
HANNACHES	MORVILLERS	ENEMONT-SOUTAVENT	LANNOT-CUILLEIRE	LAVACQUIÈRE
HANVOILE	OUDEUIL	FEUGUIÈRES	MOLIENS	LAVERRIERE
HAUCOURT	PISSELEU-AUX-BOIS	PONTENAY-TORCY	QUINCAMPOIX-FLEURY	LE HAMEL
HECOURT	PREVILLERS	GAUDECHART	BOMESCAMPS	LE MESNIL-CONTEVILLE
LACHAPPELLE-SOUS-GERBEROY	KOTHOIS	HAUOY	SAINT-VALÉRY-SUR-BRESLE	OTOT
LA NEUVILLE VAULT	ROY-BOISY	HALLOY		SARCIS
MARINCOURT	SAINT-DENISCUY	HAUTOIS		SARNOIS
SAINT-QUENTIN-DES-PRES	SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE	HERICOURT-SUR-THERAIN		SOMMEREU
SENAINTES	THERINES	LONGAVESNES		
SONGEOIS	VILLERS-SUR-BONNIERES	LOUREUX		
SULLY		MONCEAUX L'ABBAYE		
VIVOCOURT		MUREAUMONT		
WAMBEZ		OMECOURT		
		SAINT-ARNOULT		
		SAINT-MAUR		
		SAINT-SAMSON-LA-POTERIE		
		THEULOT-SAINT-ANTOINE		
		VILLERS-VERMONT		

Des questions sur le tri ?

Les ambassadeurs du tri de la Picardie Verte sont à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h au 03 74 85 58 26 ou ambassadeurs@ccpvr.fr

Téléchargez l'application TRIONS-BIEN pour tout savoir sur les déchets (consignes de tri, jours de collecte, localisation des colonnes à verre et boîtes à papier...)

La Communauté de Communes vous accompagne sur le recyclage, découvrez nos solutions et conseils sur picardieverte.com



Le fait, pour tout conducteur, de contrevenir aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe (135 euros).

Tout conducteur coupable de cette infraction encourt également la peine complémentaire de suspension, pour une durée de trois ans au plus, du permis de conduire, cette suspension pouvant être limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle.

Cette contravention donne lieu de plein droit à la réduction de quatre points du permis de conduire.

Bon à savoir : les places «handicapées»

La carte de stationnement pour personne handicapée permet à son titulaire ou à la tierce personne l'accompagnant d'utiliser, à titre gratuit et sans limitation de la durée, toutes les places de stationnement ouvertes au public.

Attention

Une place de stationnement pour personne handicapée n'est pas nominative. Dès que le maire a réservé une place de stationnement par arrêté municipal, cette place peut être occupée par tous les titulaires de la carte de stationnement pour personne handicapée.



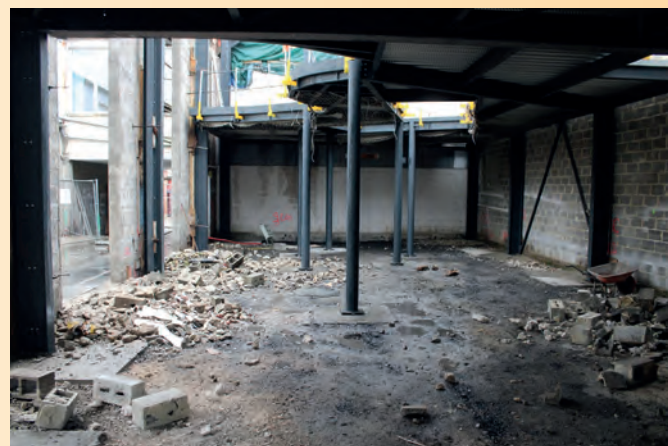
Travaux dans la commune

MÉDIATHÈQUE

Les travaux avancent, la charpente métallique est posée, la couverture bac acier est en cours de pose.

Le coulage des dalles béton au premier étage et au rez-de-chaussée a été réalisé courant décembre.

Hors d'eau et hors d'air réalisés fin décembre.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans la continuité du remplacement de nos lanternes d'éclairage public, l'avant dernière tranche de 93 points lumineux a été réalisée.

Il reste une dernière tranche de 140 points lumineux à remplacer en 2025.

Une fois réalisée, une décision sera prise en réunion de conseil municipal pour un allumage toute la nuit ou non.



RAPPELS

1) Article R415-11 du Code de la Route concernant les passages piétons

Tout conducteur est tenu de céder le passage, au besoin en s'arrêtant, au piéton s'engageant régulièrement dans la traversée d'une chaussée ou manifestant clairement l'intention de le faire ou circulant dans une aire piétonne ou une zone de rencontre.

Le fait, pour tout conducteur, de ne pas respecter les règles de priorité fixées au présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe (135 euros).

Tout conducteur coupable de cette infraction encourt également la peine complémentaire de suspension, pour une durée de trois ans au plus, du permis de conduire, cette suspension pouvant être limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle.

Cette contravention donne lieu de plein droit à la réduction de six points du permis de conduire.

2) Article R415-7 sur le cédez de passage

A certaines intersections indiquées par une signalisation dite «cédez-le-passage», tout conducteur doit céder le passage aux véhicules circulant sur l'autre ou les autres routes et ne s'y engager qu'après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger.

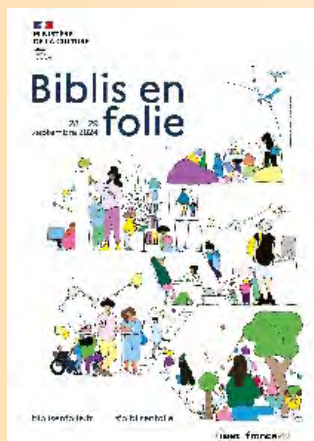


Rétrospective de la ville

BIBLIS EN FOLIE

Dans le cadre des journées nationales dédiées aux bibliothèques, la médiathèque a organisé une porte ouverte samedi 28 septembre de 14h à 17h. Le public était au rendez-vous et a pu profiter du casque à réalité virtuelle, de la PS5 et d'une exposition interactive « Lux in tenebris ».

Merci à la Médiathèque départementale pour le prêt de matériel.



REMISE DES DONS

La somme de 2 918 € a été remise à Perspectives contre le Cancer le mardi 19 novembre. Nous remercions les associations Balade-nature-découverte, le Judo Club de Grandvilliers, le Club de Tennis, le Club de Handball, le Club de l'Âge d'Or, Au fil des mois, la Gym Volontaire Grandvilloise et à Autosécurité.



SEMAINE BLEUE

La médiathèque a participé à la Semaine Bleue en partenariat avec le "pôle senior" du Centre Social Rural.

Vendredi 4 octobre, après un délicieux repas préparé par les adhérentes, Delphine, référente du pôle, et Isabelle, bibliothécaire, ont proposé une lecture à voix haute dans la joie et la bonne humeur.

Merci à toutes les personnes présentes.

LES P'TITES BULLES

La médiathèque, en partenariat avec la Médiathèque départementale de l'Oise, a participé en octobre au « mois de la BD » en proposant à 4 classes une initiation ludique à la bande dessinée.

Les élèves ont pu se familiariser au vocabulaire de la bande dessinée et participer aux différents ateliers.

REMISE DE MÉDAILLE HONORARIAT

Après le conseil municipal du 15 octobre, les élus ont remis l'écharpe et la médaille de Maire honoraire de Grandvilliers à M. Jacques Larcher.



OCTOBRE ROSE

Malgré le temps maussade, environ 200 personnes étaient présentes pour Octobre Rose avec la présence de Perspectives contre le cancer le samedi 19 octobre.

Merci à Form'n Danse pour l'échauffement avant la marche.

Merci à Balade-nature-découverte ainsi que les 3 pompiers bénévoles pour avoir encadré la sécurité des deux parcours.

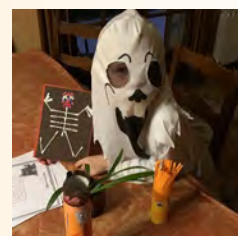
Merci à Gym Volontaire Grandvilloise pour la danse latine.

Les dons seront reversés en totalité à Perspectives contre le Cancer.

BIBLIHALLOWEEN

Le mercredi 30 octobre, les enfants et les parents étaient au rendez-vous pour l'atelier Halloween. Un atelier où les enfants ont pu exprimer leur côté créatif.

Merci à tous les petits monstres !!!



À LA RECHERCHE DE LA RECHERCHE

Mercredi 9 octobre

Le temps d'une soirée, la cinquantaine de personnes présente à la représentation est tombée sous le charme de Jean-Michel Vanier jouant un conférencier censé faire une lecture-étude du célèbre roman « À la recherche du temps perdu » de Marcel Proust. Dès le début, le public a été happé par la performance du texte mêlant des niveaux de réalité et d'absurde pour la plus grande joie des élèves (en l'occurrence le public).

Raconte-moi une histoire

Cette année et en partenariat avec le Relais Petite Enfance de la CCPV, le thème retenu pour « Raconte-moi une histoire » était « Tous différents, tous pareils ».

Les enfants, accompagnés de leurs parents ou de leurs assistantes maternelles, ont écouté, participé aux comptines et à la lecture d'albums sous la forme de différents supports.

Un moment convivial apprécié de tous. Merci.

Archipop

En partenariat avec la CCPV et l'association Archipop, une cinquantaine de personnes était présente dimanche 3 novembre pour le visionnage de films amateurs des années 40 aux années 70 du territoire.

L'association Archipop a pour mission de collecter, sauvegarder, conserver, documenter, indexer et valoriser les archives privées filmées dans les Hauts de France.

À la fin de la projection, le temps du pot de l'amitié, les personnes présentes ont pu échanger, faire appel aux souvenirs.

Que d'émotions et de joie !

Si vous possédez des films de années 40 aux années 70 et que vous voulez les sauvegarder (et les partager), n'hésitez pas à contacter la médiathèque qui vous orientera vers l'association Archipop (03 44 46 98 59 ou bibliotheque@grandvilliers.fr).

Revue de presse

Dans le cadre de la résidence journalisme / photographe de la CCPV, la médiathèque a accueilli Jihane Bergaoui, journaliste. Cette dernière est intervenue sur un atelier « éducation aux médias » avec une classe de CE2 ainsi qu'à la réalisation d'une revue de presse.

La revue de presse a eu lieu en septembre et novembre avec pour thèmes « Les actualités autour de Grandvilliers » et « Mon actu autour de la lutte ».

Le prochain thème sera « Mon actu d'ici et d'ailleurs », en janvier.

Si vous avez envie de partager et de discuter autour d'une information, n'hésitez pas à contacter la médiathèque (03 44 46 98 59 ou bibliotheque@grandvilliers.fr)

Pierre MENGIN a reçu la médaille de la Ville



Nous avons vu, dans le précédent bulletin, la curieuse découverte de Pierre Mengin ayant participé à la Libération de Grandvilliers, en août 1944. Ce fait méritait d'être marqué par une certaine attention de la commune. Ainsi, le Maire, Frédéric Douchet, accompagné de son épouse, Isabelle, d'Emmanuel Delattre (à l'origine de la découverte de ce personnage qui appartient à l'histoire de Grandvilliers) et de Daniel sont allés rendre visite à Pierre, afin de lui remettre la médaille de Grandvilliers. Cette petite cérémonie s'est donc déroulée dans son appartement, à Versailles, en présence de sa fille et de sa complice aide à domicile.

Le champagne offert par Pierre, accompagné de petits gâteaux préparés pour l'occasion, garnissait la table. Deux heures sont vite passées en compagnie de nos hôtes. Il faut dire que Pierre, son centenaire approchant, est un

bavard, ayant son avis sur tout avec toujours une certaine justesse.

Un film a été réalisé et projeté à la dernière réunion de conseil municipal. Nous pourrions le découvrir à l'assemblée générale de la Société historique, le samedi 4 janvier prochain, à la salle des fêtes.

La cérémonie du 11 novembre à Grandvilliers avec une Exposition « Entendre la guerre » présentée par les élèves du Collège Ferdinand Buisson.



Première représentation de la Musique de Grandvilliers

Remise de médaille aux jeunes sapeurs-pompiers



Nous remercions les élus et saluons la présence de M. Pascal Verbeke, la gendarmerie, les pompiers, les écoliers, les collégiens, la clique de Brombos et les habitants venus nombreux.

ARRIVÉE DU SAPIN



D'une hauteur de 11 mètres, il trône sur la Place Barbier. Merci à tous les agents du service technique pour leur travail, au donateur, M. Lewandowski, et à Jacques Anthierens pour l'aide apportée.



Le lancement des illuminations et du premier Marché de Noël en extérieur a eu lieu le vendredi 6 décembre à 18h en présence de la Miss et de ses dauphines et du Père Noël.



THÉÂTRE DE L'ORAGE



Invitation à jouer ensemble

Le jeudi 10 octobre à la salle des fêtes, 86 personnes ont pu assister à la représentation « Les amants » d'Octave Mirbeau » proposée par le Théâtre de l'Orage. Le public a pu apprécier la très belle performance d'Angéline Mairesse et Patrice Bousquet.

En préambule de la représentation et dans le cadre de « Invitation à jouer ensemble » des adultes et enfants volontaires sont montés sur scène et ont performé sur une saynète de la pièce « Les amants » présentée juste après. Merci à eux pour leur participation.

Le mardi 3 décembre à 14h, quatre classes de l'école « Louis Warabiote » ainsi que des personnes de l'association « L'Âge d'Or » ont assisté à la représentation « Le mariage forcé » de Molière.

Les comédiens, Annie Robert, Patrice Bousquet, Denis Rolland et Guillaume Paulette, ont rejoué la pièce à 19h devant 140 spectateurs.

Ces derniers ont pu apprécier, en amont de la représentation, le travail de la classe de Mme Riche dans le cadre de la « classe filleule » dirigée par Patrice Bousquet.

Merci à la classe de Mme Riche pour le très beau travail. Merci à toute l'équipe du Théâtre de l'Orage.

Ville de GRANDVILLIERS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 15 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze octobre, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric DOUCHET, Maire.

Étaient présents : M. DOUCHET Frédéric, Mme DANIEL Catherine, M. WIART Alain, Mme PICHARD Hélène, M. RAOU Philippe, M. LARCHER Jacques, Mme RETOURNE Laëtitia, M. MONCEAU Gérard, M. DELATTRE Daniel, M. DUBUIS Jean-Claude, M. DEFER Joël, Mme BEAUBECQ Catherine, M. MIREY Laurent, Mme JOURDAIN-COCKENPOT Hélène, M. ANTHIERENS Jacques, Mme PLÉ Séverine.

Absents ou excusés :

- Mme VERSCHUERE Sandrine
- M. LAURENT-CHARVET Sébastien
- Mme HOUBIGAND Christine
- Mme POCHOLLE Amélie
- Mme FRANCISCO Siham
- Mme BRETON Sabine,

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme Christine HOUBIGAND a donné pouvoir à Mme Catherine DANIEL
- Mme FRANCISCO Siham a donné pouvoir à Mme Séverine PLE
- Mme BRETON Sabine a donné pouvoir à Mme Hélène PICHARD

Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT à l'élection du secrétaire de séance.

Mme BEAUBECQ Catherine est élue secrétaire de séance.

Date d'affichage :	Nombre de conseillers :
18 octobre 2024	En exercice 22
Date de convocation :	Présents 16
11 octobre 2024	Votants 19

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2024.

2. Budget principal : décision modificative n°1

A la suite de pannes récurrentes de notre camion-benne Ford et des réparations qui s'avéraient trop coûteuses, il a été décidé de le remplacer par un véhicule électrique en location avec entretien inclus. Nous avons opté pour un Renault Master qui nous est loué avec option d'achat au tarif de 750€ HT/mois.

La commune doit verser un dépôt de garantie au garage LENORMANT. Ce dépôt de garantie doit être inscrit sur la ligne budgétaire 275. Aucun montant n'étant prévu au budget, il y a lieu de provisionner la somme nécessaire.

Dans la section d'investissement, je vous propose donc les mouvements de crédits suivants :

Compte	Montant
275 - Dépôts et cautionnements versés	+ 3 600 €
2135 - Install. générales, agencements, aménagements des constructions	- 3 600 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide les transferts de crédits proposés en section d'investissement.
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

3. Budget principal : décision modificative n°2

Compte tenu du recrutement d'un agent supplémentaire depuis le 1^{er} septembre dernier et l'accueil de 2 apprentis au sein des services de la Mairie, il est nécessaire de réévaluer les crédits correspondants sur la ligne « personnel non titulaire ».

Dans la section de fonctionnement, je vous propose donc les mouvements de crédits suivants :

Compte	Montant
6413 - Personnel non titulaire	+ 22 000 €
6281 - Concours divers (cotisations...)	2 000 €
615232 - Entretien et réparations sur réseaux	1 000 €
6042 - Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	5 000 €
61551 - Entretien et réparations sur matériel roulant	1 000 €
60636 - Vêtements de travail	1 000 €
6156 - Maintenance	1 000 €
6288 - Autres services extérieurs	5 000 €
60632 - Fournitures de petit équipement	2 000 €
61521 - Entretien et réparations sur terrains	2 000 €
618 - Divers services extérieurs	2 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide les transferts de crédits proposés en section de fonctionnement
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

4. Recrutement d'un adjoint technique pour les services techniques

L'article L.313-1 du code général de la fonction publique dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et ainsi créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades de fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois.

Le poste de l'ancien responsable technique n'a pas été remplacé et a été supprimé lors du conseil municipal du 31 janvier 2024. Toutefois, l'activité des services techniques reste importante. La commune a été dans l'obligation de faire appel à des saisonniers de mars à septembre (un agent de mars à septembre et un agent en juillet/août).

Enfin, l'agent saisonnier qui a travaillé de mars à fin septembre a vu son contrat renouvelé jusque fin décembre. Il est donc proposé de revenir à un effectif de 8 agents titulaires aux services techniques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Crée un poste d'adjoint technique pour les services techniques ;
- Accepte de lancer l'offre d'emploi dans les prochaines semaines pour un recrutement au 1^{er} janvier 2025 ;
- Autorise le Maire à inscrire les dépenses au prochain budget ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

5. Politique tarifaire : salles communales

La commune est sollicitée pour la location de la salle du dojo par des particuliers ou par des associations. Je vous propose de définir des tarifs permettant de donner une suite favorable à ces demandes.

La mairie déplore malheureusement un manque de rigueur dans le nettoyage du sol et de la vaisselle mise à disposition à la salle des fêtes. De façon quasi-systématique, le personnel municipal doit renettoyer le sol voire la vaisselle.

Monsieur le Maire propose de revoir également la politique tarifaire des cautions des salles communales.

Pour rappel, les tarifs de location des salles communales ont été définis conformément à la délibération n°2024-02-24 :

LOCATION DES SALLES				
PAR JOUR				
	Associations de Grandvilliers	Particuliers/ Entreprises de Grandvilliers	Particuliers/ Entreprises/ associations hors Grandvilliers	Organismes de formation
Salle des fêtes seule	Gratuit	300 €	400 €	-
Salle des fêtes + cuisine avec vaisselle	200 €	400 €	700 €	-
Annexe seule	Gratuit	75 €	150 €	-
Annexe + cuisine avec vaisselle	150 €	150 €	250 €	-
Petite salle de l'espace socio-culturel /salle bleue	Gratuit	1/2 journée : 30 €	1/2 journée : 50 €	1/2 journée : 25 €
Grande salle de l'Espace socio-culturel		1/2 journée : 75 €	1/2 journée : 90 €	1/2 journée : 80 €

Location des nappes : 5 euros par nappes. Les prix s'entendent chauffage compris. Pour tout type de location, à compter du second jour, le coût journalier est réduit de moitié du plein tarif. Les éventuels jours suivants de location se feront sur ce même tarif (hors organismes de formation). Par ailleurs, la location des salles est totalement gratuite pour les établissements scolaires, les élus et le personnel communal de la ville de Grandvilliers et certaines associations : ACPG CATM, UMRAC, Comité Cantonal du Souvenir Français, Comité des Fêtes, Club de l'Âge d'Or, UNRPA et pour toutes les demandes d'occupation à l'occasion d'un vin d'honneur ou d'un décès.

Les tarifs des cautions ont été votés comme suit :

- Location de la salle des fêtes + hall : 500 € de caution,
- Location de la salle annexe + hall : 300 € de caution.
- Salle blanche ou salle bleue : 100 € pour les particuliers, associations ou entreprises extérieures.
- Utilisation de la sono : 1 000 € de caution
- Accès parking situé Square Lemaire : 300 € de caution pour la télécommande dans le cadre d'une location de salle avec caution.

➔ **Instauration de tarifs pour la salle du dojo :**

PAR JOUR				
	Associations de Grandvilliers	Particuliers/ Entreprises de Grandvilliers	Particuliers/ Entreprises/ associations hors Grandvilliers	Organismes de formation
Salle du dojo seule	Gratuit	75 €	150 €	-
Salle du dojo + cuisine sans vaisselle	50 €	125 €	200 €	-

➔ **Modification des tarifs des cautions :**

Propositions faites aux membres du conseil municipal :

- Location de la salle des fêtes = deux chèques seront demandés. Le premier d'un montant de 250€ en cas de dégradation et le second de 250 € en cas de non-propreté ;
- Location de l'annexe ou la salle du dojo = deux chèques seront demandés. Le premier de 150€ en cas de dégradation et le second de 150 € en cas de non-propreté ;
- Salle bleue = deux chèques seront demandés. Le premier de 50€ en cas de dégradation et le second de 50 € en cas de non-propreté ;
- Utilisation de la sono = un chèque de caution sera demandé de 1 000 € en cas de dégradation ;
- Utilisation de la borne d'accès au parking situé au Square Lemaire = un chèque de caution sera demandé de 300 € en cas de dégradation.

Les cautions sont demandées pour toute réservation, que ce soit une association, un particulier, une entreprise de Grandvilliers ou hors commune ; et qu'il y ait facturation ou non.

➔ **Rappel des tarifs de la casse de la vaisselle :**

Pour rappel, les tarifs de la casse de la vaisselle ont été définis conformément à la délibération n°2014N°067 :

Occupation sur 2 jours (mariage, événement familial...) :	Supplément de 50% du montant de la location du jour précédent
Etablissements scolaires Personnel communal de Grandvilliers	La location des salles est totalement gratuite.
Vin d'honneur, goûter	La location des salles est gratuite.
En cas de casse ou disparition (à l'unité) :	
Assiettes	3 € 81
Pot / cafetière	6 € 10
Verres	2 € 29
Couverts	2 € 29
Autres	2 € 29

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux nouveaux tarifs pour la casse du percolateur et en cas de perte de clés ou de la télécommande de la borne escamotable.

Propositions faites aux membres du conseil municipal :

OBJETS UTILISÉS	PRIX CASSE
PERCOLATEUR	30.00 €
PERTE DES CLÉS OU DE LA TÉLÉCOMMANDE DE LA BORNE	30.00 €

Une seule télécommande par réservation sera mise à disposition à l'accueil de la mairie, pour l'accès d'éventuels véhicules extérieurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide les nouveaux tarifs présentés ci-dessus et les nouvelles modalités de location (cautions) ;
- Autorise le Maire à mettre à jour le contrat et le règlement intérieur de location ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires pour ce projet.

6. Voirie – création de surbaissés de trottoirs (« bateaux »)

La commune est confrontée à de nombreuses demandes de création de surbaissés de trottoirs. En effet, l'accès à une propriété, lorsqu'elle s'opère à partir d'une voie publique est souvent conditionnée par l'aménagement de celle-ci. Il s'agit le plus souvent de surbaissier le trottoir par la pose d'un accès dénommé «bateau» qui permet la circulation des véhicules.

Parce qu'il s'agit d'une voie publique, nous pourrions considérer que cet aménagement ne dépend que de la personne publique gestionnaire de la voie et notamment du point de vue financier. Il n'y a aucun « droit » pour un particulier à exiger, ni, qu'un aménagement soit créé, ni, qu'il soit à la charge de la collectivité.

La règle est mentionnée dans l'article L. 113-2 du code de la voirie routière et dans une réponse ministérielle du 14 mars 1991. Il en ressort que le droit pose comme principe que le bénéficiaire est tenu de prendre à sa charge les frais de création des ouvrages et de leur entretien.

Actuellement, la commune prend en charge le coût de ces bateaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les conditions de création et de réfection des bateaux de trottoirs sur le territoire communal à savoir :

- La création du premier bateau (surbaissé de trottoir) d'une largeur de 5 m sera prise en charge par la commune ;
- Les autres demandes de création de bateau ou d'élargissement seront à la charge du demandeur et réalisé obligatoirement par une entreprise dans « les règles de l'art » et après avoir reçu l'autorisation de la commune ;
- Dans le cas de la création ou d'une réfection totale d'une rue, la commune prendra en charge les bateaux à créer ou déjà existants.

7. Demande de subvention pour le remplacement des points lumineux des bâtiments – passage en led

Avec la disparition prochaine du tube fluo (néon), il est nécessaire de réfléchir aux options possibles.

Un luminaire LED permet de faire des économies et offre une durée de vie plus longue.

Un devis a été sollicité pour changer 346 points lumineux. Le projet consiste à les changer par des dalles RODI 830 LED26W. Le montant du devis s'élève à 7 041,10 € HT (8 449,32 € TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de remplacement des 346 points lumineux par des LEDS conformément au devis ;

- Autorise M. le Maire à engager les travaux pour un montant prévisionnel de 7 041,01 € HT (8 449,32 € TTC) ;
- Autorise M. le Maire à solliciter des subventions auprès du département, de la région, de l'Etat au taux maximum ;
- Accepte de prendre en charge la part qui incombe à la commune ;
- Autorise M. le Maire à inscrire les dépenses au budget ;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires pour ce projet.

8. Projet de plantation – Convention de partenariat avec la CCPV « plan arbres »

La Région Hauts-de-France encourage les communes à reboiser leur territoire en accordant des aides financières pour la plantation d'espèces locales et produites dans la région.

Ce dispositif intitulé « Plan arbres » s'inscrit dans le programme financé dans la limite de 90 % des dépenses hors taxes des plants et fournitures (protections, paillage, tuteurs).

Dans l'objectif d'enrichir l'identité paysagère, de maintenir la biodiversité, de lutter contre le ruissellement et d'atténuer les effets du changement climatique, la CCPV se propose d'accompagner les communes dans leur projet.

La CCPV propose de signer une convention qui définit les modalités de partenariat au titre du projet de plantation communale engagé dans le dispositif « Plan arbres ».

Le projet se décompose comme suit :

- Arbustes = 786 plants
- Arbres = 12 unités
- Arbres fruitiers = 3 unités

Plan prévisionnel de l'opération communale	Montant total
Montant HT (plants et fournitures)	2 630,12 €
Montant TTC (plants et fournitures)	3 025,26 €
Montant HT éligible (déduction du plafond fixé à 10€/plant)	2 630,12 €
Subvention Région Hauts-de-France (90%/montant éligible)	2 367,11 €
Participation restante à la charge de la commune	658,15 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à inscrire les dépenses nécessaires au budget ;
- S'engage à assurer la pérennité des plantations mises en place sur une période minimum de 10 ans ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'accompagnement avec la CCPV ainsi que l'annexe financière ;
- Accepte de communiquer sur le dispositif « Plan arbres » de la Région Hauts-de-France.

9. Syndicat des Eaux de Grandvilliers (SIAE) : adhésion de 4 nouvelles communes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi par le président du SIAE d'une demande d'adhésion de 4 communes indépendantes au Syndicat des Eaux de Grandvilliers.

Ces sollicitations font suite aux dispositions de la Loi Notre du 7 août 2015 prévoyant le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2026.

Cela concerne les services d'eau des communes de Brombos, de Sarnois, d'Offoy et de Hautbos, qui souhaitent intégrer le Syndicat des Eaux de Grandvilliers au 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil Syndical a émis un avis favorable à l'adhésion du service des eaux des communes de Brombos, de Sarnois, d'Offoy et de Hautbos au sein du Syndicat des Eaux de Grandvilliers lors de la réunion du conseil syndical du 17 septembre dernier.

Monsieur le Président doit recevoir l'avis des 21 communes membres dans les 3 mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à l'adhésion du service des eaux des communes de Brombos, de Sarnois, d'Offoy et de Hautbos au sein du Syndicat des Eaux de Grandvilliers.

10. CCPV : rapport d'activité 2023

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente le rapport annuel d'activité 2023 de la CCPV.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte du rapport annuel d'activités 2023 de la CCPV.

11. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Team Grandvilliers VTT »

L'association « Team Grandvilliers VTT » a fait une demande de subvention exceptionnelle à l'occasion de son 20^{ème} anniversaire. Elle a pris en charge l'achat de tours de cou.

Il est proposé d'apporter une aide financière à hauteur de 400 € pour permettre à l'association de financer cet achat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ Accorde une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association « Team Grandvilliers VTT » ;

- Autorise le Maire à inscrire cette subvention sur la ligne de dépenses correspondante.

12. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'UNRPA (Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées)

L'UNRPA a fait une demande de subvention exceptionnelle à la Mairie avant la dissolution de l'association.

Il est proposé d'apporter une aide financière à hauteur de 350 € pour permettre l'organisation d'un dernier repas avec les membres de l'UNRPA avant extinction de cette association.

Après discussions, le Conseil Municipal, à la majorité (13 voix contre, 5 abstentions, 1 voix pour) refuse d'accorder une subvention à l'association UNRPA (Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées)

13. Attribution d'une subvention à l'association «Musique de Grandvilliers »

L'association « Musique de Grandvilliers » s'est créée le 06 septembre 2024 avec l'intention de faire renaître une formation de musique à Grandvilliers.

La nouvelle association doit investir dans des instruments de musique et dans de nouvelles tenues.

Il est proposé d'apporter une aide à hauteur de 2 500 € pour permettre à l'association de commencer son activité.

Le Conseil Municipal, à la majorité (16 voix pour). Trois conseillers n'ont pas participé au vote car membres de l'association :

- Accorde une subvention de 2 500 € à l'association « La Musique de Grandvilliers » afin de pouvoir acquérir des instruments de musique et des tenues ;

- Autorise Monsieur le Maire à inscrire cette subvention sur la ligne de dépenses correspondante.

14. Ciné Rural 60 : Signature de la convention

Pour rappel Ciné Rural 60 propose au plus grand nombre la diversité du cinéma, avec des succès grand public, des films Art et essai, des séances jeune public ou pour tout public.

Cette association permet l'accès au cinéma en milieu rural.

Je vous propose de signer la convention de partenariat avec Ciné Rural 60 pour un an renouvelable tacitement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention avec Ciné Rural 60 pour les prochaines années

- Autorise le Maire à inscrire la dépense sur la ligne correspondante.

15. Augmentation des bons d'achat aux personnes âgées

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le CCAS souhaite augmenter le montant des bons d'achats remis aux personnes âgées à l'occasion des fêtes de Noël.

Il est proposé de passer ce montant de 25 € à 30 € à partir de cette année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de porter le montant des bons d'achat pour les personnes âgées de 25 à 30 € dès cette année ;

- Autorise le Maire à verser au CCAS les crédits nécessaires pour prendre en compte cette augmentation ;

- Autorise le Maire à inscrire la dépense sur la ligne correspondante.

SÉANCE du 26 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric DOUCHET, Maire.

Étaient présents : M. DOUCHET Frédéric, Mme DANIEL Catherine, M. WIART Alain, Mme PICHARD Hélène, M. RAOU Philippe, M. LARCHER Jacques, Mme RETOURNE Laëtita, M. DELATTRE Daniel, M. DUBUIS Jean-Claude, M. DEFER Joël, Mme BEAUBECQ Catherine, M. ANTHIERENS Jacques, Mme PLÉ Séverine, Mme VERSCHUERE Sandrine, Mme BRETON Sabine.

Absents ou excusés :

- Mme JOURDAIN-COCKENPOT Hélène,
- M. LAURENT-CHARVET Sébastien,
- Mme POCHOLLE Amélie,
- Mme FRANCISCO Siham.

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme Christine HOUBIGAND a donné pouvoir à Mme Catherine DANIEL
- Mme FRANCISCO Siham a donné pouvoir à Mme Séverine PLE
- Mme BRETON Sabine a donné pouvoir à Mme Hélène PICHARD

Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT à l'élection du secrétaire de séance.

M. Jacques LARCHER est élu secrétaire de séance.

Date d'affichage :	Nombre de conseillers :
28 novembre 2024	En exercice 22
Date de convocation :	Présents 15
22 novembre 2024	Votants 19

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2024.

2. Budget principal : décision modificative n°3

La décision modificative n°3 concerne des écritures d'ordre, en section d'investissement, nécessaires afin d'inscrire les dépenses d'études sur des comptes définitifs.

Aujourd'hui, des sommes sont affectées au chapitre 20, aux comptes 203 ou ex-2031 et 2033 (nomenclature M14), provisoirement, dans l'attente de les affecter aux différents projets une fois ces derniers débutés ou terminés.

Il vous est donc proposé d'inscrire ces montants au chapitre 041, en dépenses, aux comptes 212, 2131 et 2151 et en recettes, au compte 203.

Cette décision n'affecte ni les recettes ni les dépenses réelles, elle n'occasionne ni décaissement ni encaissement. Il s'agit uniquement d'écritures d'ordre.

TABEAU RECAPITULATIF

	COMPTES	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	212 - Agencements et aménagements de terrains	+ 18 660,00 €	
	2131 - Constructions bâtiments publics	+233 826,00 €	
	2151 - Réseaux de voirie	+ 68 500,00 €	
	203 - Frais d'études, recherche et développement et frais d'insertion		+ 320 986,00 €
TOTAUX		320 986,00 €	320 986,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide les transferts de crédits proposés en section d'investissement ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

3. Budget principal : décision modificative n°4

Le Trésor Public nous a fait savoir que nous avons un trop-perçu de TVA.E. Il

s'agit de la TVA des entreprises.

Ce trop-perçu doit être reversé par le biais de l'émission d'un mandat au chapitre 014 (dépenses de fonctionnement).

Au chapitre 014, seules les sommes affectées au FNGIR n'étaient prévues. Il convient donc d'ajouter des crédits à ce chapitre pour reverser le trop-perçu.

Il est proposé de transférer la somme de 1 358 € du chapitre 67, compte 673, au chapitre 014, compte 7395.

Dans la section fonctionnement, je vous propose donc les mouvements de crédits suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Montant
Chapitre 014	+ 1 358 €
Compte 7395 - Reversement de fraction de TVA	
Chapitre 67	- 1 358 €
Compte 673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide les transferts de crédits proposés en section de fonctionnement ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

4. Passage au compte financier unique (CFU)

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les éléments concernant la délibération.

Dans la pratique actuelle, l'ordonnateur produit un compte administratif et le comptable rend un compte de gestion.

Le compte administratif, établi par l'ordonnateur, retrace l'exécution budgétaire de la collectivité et comprend de nombreuses annexes fournissant des informations financières et de gestion. Il est présenté pour approbation à l'assemblée délibérante de la collectivité.

Le compte de gestion, élaboré par le comptable public, décrit les recettes et dépenses budgétaires et présente l'ensemble de la comptabilité patrimoniale.

Les limites de cette pratique sont les suivantes :

- Une redondance des informations véhiculées par ces supports, tout particulièrement sur le volet de l'exécution budgétaire ;
- Une insuffisante valorisation des données patrimoniales contenues dans le compte de gestion du comptable public ;
- Le nombre important d'annexes figurant au compte administratif.

Le passage au Compte Financier Unique (CFU) est une réforme importante de la comptabilité publique. Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le passage au CFU permet de :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion ;
- Améliorer la qualité des comptes en faisant apparaître des données (et possiblement des discordances) jusqu'ici restées méconnues. Il contribue à la fiabilisation des informations financières ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En pratique, la délibération du conseil municipal permet de formaliser cette transition et de s'assurer que tous les acteurs impliqués sont informés et d'accord avec cette nouvelle approche comptable.

Le CFU sera généralisé en 2027 sur les comptes 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la mise en place du compte financier unique (CFU),
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

5. Participation financière pour les écoles

Monsieur le Maire présente le premier point qui est une demande de remboursement de frais engagés par la coopérative scolaire pour des sorties « théâtre » qui ont eu lieu en début d'année 2024.

Auparavant, le Théâtre du Beauvaisis facturait 50% à la coopérative scolaire et 50% à la mairie. Depuis, l'année dernière, il facture tout à la coopérative.

Monsieur le Maire propose de verser la somme de 864 € qui correspondent à la part communale, soit 50% du coût total.

Le second point concerne un projet d'atelier poterie par la poterie de Gerberoy. Deux classes vont y participer. Madame la directrice demande une participation financière pour une classe. La coopérative scolaire financera la seconde classe.

L'atelier de poterie sera réalisé au sein de l'école. L'intervention portera essentiellement sur la découverte de la terre. Sur table, les élèves (24 au total) vont créer une fresque selon la technique du modelage. Un tour de potier sera amené pour une démonstration à l'école.

Chaque enfant réalisera deux carreaux. Les poteries seront cuites à l'atelier de Gerberoy.

Une fresque sera ensuite créée avec les carreaux des enfants. Elle sera installée à l'entrée de l'école et visible de l'extérieur.

Le coût pour une classe s'élève à 508 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le remboursement de 50% des sorties « théâtre », soit 864 €,
- Valide le projet d'atelier de poterie et de prendre en charge le financement d'une des classes, soit 508 €,
- Décide d'ajouter le total des sommes ci-dessus au montant de la subvention qui sera versée en 2025 à la coopérative scolaire,
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

6. Demande de subventions pour les travaux des ateliers municipaux

Pour répondre à nos besoins croissants en matière d'infrastructures municipales, Monsieur le Maire présente le projet ambitieux d'extension et de réfection des ateliers municipaux.

Les ateliers actuels présentent des dégradations qui affectent la sécurité (présence d'amiante) et l'efficacité des opérations comme le regroupement en un seul lieu des principaux matériels. La réfection inclura la mise aux normes électriques et de sécurité, l'amélioration de l'isolation thermique, acoustique et l'éclairage ainsi que la modernisation des équipements.

Il est proposé de retenir le groupement opérationnel suivant :

M. Stéphane DRUEL - bureau d'étude à maîtrise d'œuvre - de La Vaupalière (76)

La SARL Espac'urba - architecte et urbaniste (réalisation du PC, autorisation, plan, etc.) de Blangy-sur-Bresle (76) ;

La société ARTEMIS pour les VRD - de Halloy (60).

Ce projet, essentiel pour améliorer les conditions de travail des employés municipaux et optimiser les volumes de stockage des différents matériels, nécessite un soutien financier significatif.

Monsieur le Maire demande également d'autoriser la sollicitation de subventions auprès du département, de la région, de l'Etat et d'autres organismes financeurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le projet d'extension et de modernisation des ateliers municipaux rue du Franc Marché ;
- Valide le groupement opérationnel constitué de M. Stéphane DRUEL - bureau d'étude - maîtrise d'œuvre - de La Vaupalière (76), de la SARL Espac'urba - architecte et urbaniste (réalisation du PC, autorisation, plan etc.) de Blangy-sur-Bresle (76) et la société ARTEMIS pour les VRD - de Halloy (60) ;
- Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès du conseil départemental, de la région des Hauts-de-France, de l'Etat et d'autres organismes ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

7. Nouveau tableau de classement des voies communales

Monsieur le Maire indique qu'au second trimestre de cette année, la société GEOPTIS, filiale du groupe La Poste, a proposé de réaliser un inventaire exhaustif des voies comprises dans le domaine public de la commune et d'établir le tableau de classement des voies.

Ainsi, certaines voiries ne sont pas définies comme des voies communales. Cependant, la ville en a la responsabilité et l'entretien. Cela a également un impact sur les dotations de l'Etat. En effet, la mise à jour des linéaires de voiries représente un intérêt majeur pour les collectivités car, au-delà de l'obligation réglementaire, elle garantit une optimisation de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Selon les articles L.2121-30 du CGCT (code général des collectivités territoriales) et L.141-3 du code de la voirie routière, la dénomination des voies communales est établie par une délibération du conseil municipal.

Il a été transmis aux membres du conseil municipal un tableau des voies communales donnant droit à une optimisation de la DGF. Ce tableau a donné lieu à la dénomination de certaines voiries.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte les dénominations attribuées à l'ensemble des rues et des voies communales comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- Valide l'actualisation du classement des voies communales (annexé à la présente délibération) ;
 - * Ancien linéaire : 14 651,00 m
 - * Nouveau linéaire : 22 871,89 m
- Autorise à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de la délibération.

8. Nomination d'une coordonnatrice adjointe et d'agents recenseurs pour le recensement de la population 2025

Monsieur le Maire rappelle que la campagne de recensement de Grandvilliers se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025.

De la qualité du recensement, dépendent la détermination de la participation de l'Etat au budget et l'identification des besoins des habitants : école, maison de retraite, nouveaux logements.

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité fixe les modalités d'organisation du recensement et les rôles respectifs des communes et de l'INSEE dans le cadre de ce partenariat.

La commune prépare et réalise l'enquête de recensement et reçoit, à ce titre, une dotation forfaitaire. Elle est fixée à environ 4 892 € pour 2025.

Pour préparer et réaliser l'enquête de recensement, la commune aura à mettre en œuvre des moyens humains, matériels et financiers.

Concernant les moyens humains, l'enquête nécessite de recruter des agents recenseurs. Le coordonnateur communal, le coordonnateur adjoint et les agents recenseurs sont nommés par arrêté municipal.

Pendant toute la durée du recensement, il est l'interlocuteur de l'INSEE. Il est chargé de la préparation de la collecte et de son suivi, notamment de l'encadrement au quotidien des agents recenseurs.

M. Fabrice LUGINBÜHL a été nommé coordonnateur par la délibération 2024-09-74 en date du 10 septembre dernier. Monsieur le Maire propose de nommer Mme Laëtitia PHILIPPART, agente municipale, comme coordonnatrice adjointe pour assurer le suivi informatique du recensement.

La commune est sectorisée par l'INSEE en sept districts. À chaque district, sera affecté un agent chargé d'effectuer l'enquête de recensement. La liste des agents pour accomplir cette tâche se présente comme suit :

Corinne CHEROUX
Corinne DELATTRE
Pascale DESRUMAUX
Kelly GUILBAUT
Karine HEDE
Bruno SINET
Sabrina VAN HYFTE
Françoise BEAUBECQ (réserviste)

Les agents recenseurs percevront une rémunération :

Conforme à la réglementation relative aux heures complémentaires et supplémentaires dans la fonction publique territoriale pour les personnes déjà fonctionnaires au sein des services municipaux ;

Forfaitaire pour les personnes employées comme vacataires : au tarif de 1,20 € brut par feuille de logement remplie et 1,80 € brut par bulletin individuel rempli.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte la nomination de Mme Laëtitia PHILIPPART comme coordonnatrice adjointe ;
- Valide le recrutement des agents recenseurs ;
- Accepte la rémunération de la coordonnatrice et des agents recenseurs telle que présentée ci-dessus.

9. Mise à jour des statuts de la Communauté de Communes de la Picardie Verte (CCPV)

Afin de simplifier et faciliter le fonctionnement entre la Communauté de communes et ses communes membres, et après validation par les services préfectoraux du contrôle de légalité, la CCPV a modifié ses statuts lors de son conseil, le 24 septembre dernier.

Il a été ajouté les éléments suivants :

A l'article 6 - Titre III (cf. statuts en annexe) pour :

* La mise en place des fonds de concours après accords concordants à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux

* L'adhésion de la CCPV à d'autres établissements publics sur simple décision du conseil Communautaire (ex : SCOT)

* La contractualisation avec d'autres structures pour des motifs d'intérêt public local (ex CDG60)

Compétences optionnelles - article 3 :

* Soutien financier pour l'accueil « petite enfance » d'enfants de la Picardie Verte inscrits au sein des structures du territoire de la CCPV (pour une mise en conformité avec la CTG).

Sur recommandation de la Préfecture, une mise à jour concernant la Gemapi (compétence obligatoire depuis le 1 Janvier 2018) et les compétences « Eau et Assainissement » ont été intégrées, sans préjuger des décisions à venir.

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal dispose de 3 mois pour donner son avis sur cette modification statutaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la modification des statuts de la CCPV tels qu'ils ont été votés lors du conseil communautaire du 24 septembre 2024.

10. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) assainissement 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain WIART pour présenter ce point.

Monsieur WIART indique que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

► Adopte le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif ;

► Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;

► Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;

► Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.



État Civil

Ils sont nés :

DATES	NOMS & PRÉNOMS
29/07/2024	DELIQUE Ézio Erwann Florentin à BEAUVAIS (60)
06/09/2024	ALEXANDRE Chris Frédéric Serge à AMIENS (80)
19/09/2024	OLLIVIER DUVALET Thyméo Emmanuel Dominique à GISORS (27)
25/09/2024	LOUNISSI Emrys Kévin à AMIENS (80)
12/10/2024	AGEORGES Lia Nadège Madeleine à AMIENS (80)
22/10/2024	LEMAIRE Romy Nathalie Marie-Line à BEAUVAIS (60)
28/10/2024	BÉJOT Tyam à BEAUVAIS (60)
19/11/2024	STUCKI MAZURIER Thyam Thy Pascal Louis Cédric à AMIENS (80)

Ils se sont mariés :

DATES	NOMS & PRÉNOMS
21/09/2024	RICBOURG Sébastien Bernard Joffrey & LENTÉ Katia Lydie Françoise
21/09/2024	BOUCHEZ Cédric Mario Jean & ALAOUI Émilie Madeleine Yvette

Ils se sont pacsés :

DATES	NOMS & PRÉNOMS
25/10/2024	OLAGNIER Jérémy Franck & VASSEUR Cécilia Amélie Paulette
15/11/2024	HOUCKE Gérard Léon Abel & DELAHAYE Isabelle Christiane Nicole

Ils nous ont quittés

DATES	NOMS & PRÉNOMS
17/09/2024	LELEU Yvette Mireille épouse GUY
24/09/2024	GAUDEFROY Maurice Julien
25/09/2024	ANCIEUX David Raymond
27/09/2024	NOUET Monique Augustine Marguerite
27/09/2024	FÉVRIER Josette Marie Louise veuve HÉDOUIN
30/09/2024	BLONDEL Dominique Roger Maurice
01/10/2024	ZOZIO Rosan Lucie
11/10/2024	LYON Joël Raymond Emile
25/10/2024	BOURDON Mauricette Emilienne Claudine veuve LABOULLE
05/11/2024	RIQUIER Jean-Claude
29/11/2024	CHAMPAGNE Linette Camille veuve THOMAS



Centre Social Rural

RÉTROSPECTIVE DES ATELIERS SENIORS

Cette année, le Pôle Seniors a organisé de nombreux moments conviviaux et intergénérationnels, riches en partage et en découvertes.

Le **samedi 6 juillet**, une sortie intergénérationnelle à la mer avec le Pôle Famille a permis aux seniors et aux familles de passer une journée estivale placée sous le signe de la détente et des échanges.

Le **mercredi 10 juillet**, les bénévoles Monalisa ont visité l'exposition photos réalisée par les Petits Frères des Pauvres au Château d'Achy. Une occasion touchante de découvrir un travail artistique qui valorise la solidarité et les liens humains.

Le **mardi 24 septembre**, les bénéficiaires et bénévoles Monalisa sont retournés au Château d'Achy pour un déjeuner convivial suivi d'une présentation passionnante de l'histoire du château, racontée par un bénévole.

Enfin, le **mercredi 2 octobre**, dans le cadre de la Semaine Bleue, une journée intergénérationnelle a été organisée avec le Pôle Jeunesse et Animation. Par petits groupes, seniors, jeunes et plus petits ont parcouru Grandvilliers lors d'un rallye photo, renforçant les liens entre les générations autour d'une activité ludique et collaborative.

Ces initiatives illustrent parfaitement l'esprit de partage et de convivialité qui anime le Pôle Seniors. Merci à tous les participants et partenaires pour avoir contribué à ces beaux moments !



Sortie du 24/09/2024



Rallye photo du 02/10/2024



Sortie du 10/07/2024

JANVIER 2025

Nous vous donnons rendez-vous dès janvier 2025 pour la reprise des ateliers du Pôle Séniors du Centre Social Rural du Canton de Grandvilliers !

Après une petite pause bien méritée pour les fêtes, il est temps de se retrouver, d'échanger et de partager des moments conviviaux autour de nos nombreuses activités. Que vous ayez envie de bouger, de créer ou simplement de passer un bon moment, nous avons forcément quelque chose pour vous !

Voici le programme des reprises :

Activités créatives et ludiques

- **Chanter pour le plaisir** : laissez-vous porter par la joie de chanter ensemble, le mardi 21 janvier.
- **Atelier «Des mains dans le mouv'»** : explorez votre créativité avec des activités manuelles, les jeudis 16 et 30 janvier.
- **Jeux de société et scrabble** : des moments de détente et de stratégie, à partir du lundi 13 janvier.
- **Atelier mémoire** : entretenez votre esprit tout en vous amusant, dès le mardi 14 janvier.

Activités sportives et bien-être

- **Activité physique** : reprenez en douceur avec des exercices adaptés, dès le lundi 6 janvier (atelier complet).
- **La marche douce** : profitez d'une balade apaisante pour vous ressourcer, le jeudi 23 janvier.
- **La marche avec bâtons** : dynamisez vos sorties avec cette discipline, le vendredi 24 janvier.

Pour les gourmands

- **Atelier cuisine** : apprenez de nouvelles recettes dans une ambiance conviviale, le vendredi 31 janvier.

Tous ces ateliers sont conçus pour vous permettre de passer de bons moments, de faire de nouvelles rencontres et de garder la forme, autant physique que mentale.

N'attendez plus pour nous rejoindre et bien démarrer cette nouvelle année ensemble ! Pour plus d'informations ou pour vous inscrire, contactez-nous.



À très bientôt.

GAC Pétanque

CONSTITUTION DU NOUVEAU BUREAU

Le 7 décembre dernier un nouveau bureau a été constitué pour le GAC Pétanque :

Président d'honneur : Monsieur Pierre HARGEZ, Fondateur du club

Membres du bureau directeur : six élus

Président :	Monsieur Jean-Philippe PICOU
Vice-président :	Monsieur Albert PICOU
Secrétaire :	Madame Magalie MARCHAL
Secrétaire-Adjoint :	Monsieur Romain MARCHAL
Trésorier :	Monsieur Bertrand DELARUE
Trésorier Adjoint :	Monsieur Patrick CORDEAU

Membres du bureau : 1 élu

Madame DEMERGÈS Carine

Musique de Grandvilliers

Quand la musique est bonne

La musique de Grandvilliers a trois mois et vient de faire ses premières aubades, qui semblent avoir été appréciées du public. Si vous vous sentez une âme de musicien, n'hésitez pas à venir nous rejoindre lors de répétitions le jeudi de 19h à 20h15, salle de l'ARC, école Louis Warabiot, rue du Franc Marché.

Vous pouvez suivre notre actualité sur la page Facebook Musique de Grandvilliers ou nous joindre par mail : musique.de.grandvilliers60@gmail.com



Club de Judo

Grandvilliers AC Tennis

Un bon début de saison...

Les entraînements ont repris depuis septembre pour le bonheur des judokas, grands et petits, sous la houlette de Sylvain Donnette. Celui-ci est particulièrement content en ce début d'année car le nombre de licenciés a une nouvelle fois dépassé la barre des 100. Ce sont même pour l'instant 112 licenciés qui pratiquent le taïso, le jujitsu et le judo, âgés de 4 à 77 ans. Les projets de l'entraîneur et du bureau sont nombreux : obtention de nouvelles ceintures noires, journée sportive pour les plus de 7 ans, entraînements communs avec d'autres clubs, organisation d'un tournoi interne ou interclubs courant mai.

La première manifestation de l'année organisée par le club a eu lieu le 17 octobre au dojo, dans le cadre d'Octobre Rose. Anthony Lesure, intervenant Jujitsu, a animé une soirée self-défense. Tous les fonds récoltés lors de cette soirée ont été intégralement reversés à l'association Perspectives contre le Cancer. D'autres séances de self-défense sont prévues dans le courant de l'année 2025. Elles seront ouvertes à tous, à partir de 15 ans.

Prochaines dates à retenir pour les licenciés : le dimanche 12 janvier, le club organise sa traditionnelle galette. Puis, nouvelle matinée self-défense au dojo et le samedi 1^{er} février, le club se rendra à l'Accor Arena pour assister au Tournoi/Grand Slam de Paris. Une journée qui s'annonce spectaculaire !

Si vous souhaitez nous rejoindre et pour tous renseignements, contactez le 06 79 20 21 14 ou le 03 44 46 15 26.



Stage Self-défense 17 octobre 2024



Une partie du groupe 6/8 ans

Le tournoi Open du club de tennis de Grandvilliers (Grandvilliers AC Tennis) s'est clôturé fin septembre avec les finales des catégories Simple Dames, Simple Messieurs, Double Mixte, Consolantes Dames et Messieurs, Fins de tableaux 4^{ème} et 3^{ème} séries Dames et Messieurs.

Merci aux 109 joueuses et joueurs qui se sont affrontés pendant ces 3 semaines et merci aux bénévoles qui ont contribué à l'organisation et à la gestion de ce tournoi !

Un grand merci au juge arbitre Romain Petit (fraîchement diplômé), pour le temps consacré et le travail effectué avant et pendant le tournoi.

Un grand bravo à tous les participants, y compris ceux qui ne figurent pas dans le palmarès, notamment aux joueurs du club qui ont brillamment défendu les couleurs du GAC Tennis.

La remise des prix s'est déroulée en présence de Monsieur Alain Wiart, Adjoint au maire, et Monsieur Gérard Monceau, co-fondateur et fidèle ami du club et de ses dirigeants, ancien joueur lui-même.

C'est avec une certaine émotion que la présidente, Carole Leclerc, a pris la parole pour clôturer ce tournoi Open puisqu'elle a annoncé son départ après 8 années de présidence et 14 années en tant que dirigeante bénévole au club.

Fabienne Liévin quittera également le club et ses fonctions après 8 ans de service en qualité de trésorière et plus de 10 années en tant que dirigeante bénévole.

Résultats des finales :

Seniors dames :

Laura Tanfin (3/6) bat Manon Robine (15)

Seniors hommes :

Antoine Bardoux (2/6) bat Tom Debonne (2/6)

Double mixte : Manon Robine/Ismaël Sow bat Christelle Boutrouille/Cyril Boutrouille

Seniors dames 3^{ème} série :

Lola Delattre (15/2) bat Romane Roger (15/1)

Seniors messieurs 3^{ème} série :

Léo Parisot (15/2) bat Romain Caudrillier (15/2)

Seniors dames 4^{ème} série : Romance Gourguechon-Rosak (30/1) bat Krystäl Caron (30/1)

Seniors messieurs 4^{ème} série :

Tristan Warin (30/1) bat Bertrand Beaulieu (30/1)

Consolante dames :

Perrine Liévin (30) bat Juliette Decoureur (30)

Consolante hommes :

Maxime Julien (15/5)
bat Sylvain Ricoux
(15/5)

La saison ne fait que commencer, aussi les dirigeants et enseignants du club, souhaitent à tous une excellente saison tennistique et sportive !



Le 28 novembre dernier s'est déroulée l'Assemblée Générale du GAC Tennis.

L'occasion de remercier Carole Leclerc Présidente sortante pour tout le travail accompli au sein de notre association. N'oublions pas non plus Fabienne Lievin Trésorière sortante également pour la tenue de la trésorerie. Nous remercions également Lucien Bellanger, mémoire vivante du club qui a décidé de cesser ses fonctions et que nous accueillerons toujours à bras ouverts.

Un nouveau bureau a été élu comportant 11 membres et qui se compose comme suit :

Bruno Decoureur (pull bleu) Président

Romain Octau (Tee shirt blanc) Trésorier

Romain Petit absent Secrétaire

Clémence Prandi, Lola Delattre, Romain Caudrillier, Baptiste Paillet, Nicolas Weinachter, Pierre Prandi, Francis Sentune et Eddie Delattre, membres du bureau.

Nous allons œuvrer pour continuer le travail effectué par nos prédécesseurs et tenté d'apporter notre touche personnelle pour faire de ce club créé en 1967 un club toujours attractif, convivial et compétitif dans notre région.



Picardie Verte Grandvilliers Natation

Mais qui a dit que la Picardie Verte n'avait pas de talent ?

(Ce weekend) nos nageurs ont brillamment fait résonner le nom de la Picardie Verte lors des Interclubs Hauts-de-France.

Quatre équipes (deux équipes filles et deux équipes garçons) ont représenté le club au niveau départemental. Quarante nageurs de 9 à 60 ans ont su se dépasser et briller lors de cette compétition.

Deux équipes (une équipe fille et une équipe garçon) ont également représenté le club au niveau régional parmi de grands clubs comme Amiens, Béthune... et de grands



noms de la natation Mewen TOMAC, Jeremy STRAVIUS, Cyrielle DUHAMEL. Nos Vingt nageurs n'ont pas tremblé et ont su faire parler d'eux. Les filles terminent à la 16^{ème} place et les garçons à la 13^{ème} place.

Félicitations à tous les nageurs et aux parents sans qui rien n'aurait été possible. La prochaine échéance pour certains de nos jeunes est les régions qui se sont déroulées le 23 et 24 novembre 2024 à Denain.



Club de l'Âge d'Or

Le 1^{er} octobre 2024. Bouger ensemble pour entretenir la flamme était le thème de la Semaine Bleue nationale 2024.

C'est dans ce cadre de la Semaine Bleue que le Club Âge d'Or de Grandvilliers a organisé un repas, en invitant des adhérents des clubs voisins : Beaudéduit, Cempuis, Dargies, Feuquières, Moliens, Sarnois, Sommereux, Thieuloy-Saint-Antoine, l'UNRPA de Grandvilliers et l'Âge d'Or. Ce sont 190 convives qui se sont retrouvés à la salle des fêtes de Grandvilliers pour partager le repas préparé par Concept Cuisine de Breteuil et servi par les élèves de terminale CAP PSR du Lycée Jules Verne de Grandvilliers, dans une ambiance conviviale.

Pour le dessert, le Club Âge d'Or avait invité gracieusement une douzaine de résidents de la maison de retraite.

La partie animation était confiée à Cathy.



Grandvilliers Sports et Loisirs

Le dimanche 17 novembre, le GSL organisait son 1^{er} tournoi par équipe



8 équipes étaient présentes, soit 32 joueurs venant des clubs de Saint-Paul, Bornel, l'Isle-Adam, Sains-en-Amienois, Candas, Amiens et Grandvilliers évidemment !



A chaque rencontre entre 2 équipes, étaient joués : un double dame, un double homme, deux doubles mixtes, un déroulement sportif au top et une ambiance fort agréable pour cette journée qui s'est, qui plus est, soldée par une victoire d'une équipe du GSL

Félicitations
à Hélène, Laëtitia,
Thomas et
Vincent !!!!



Le jeudi 5 décembre, le GSL organisait un tournoi interne au profit du TÉLÉTHON sous la forme d'une montante/descendante. 26 joueurs ont participé et des blessés sont venus supporter !

215,50 € collectés grâce à cet événement

Société Historique



Nous avons également vu dans le précédent bulletin, l'histoire des arbres de la Liberté, depuis l'origine. Nous avons vu aussi que Grandvilliers en a planté en différentes occasions et que la ville en était maintenant dépourvue.

La société historique a donc pensé à renouer avec la tradition en plantant un olivier près de la chapelle. Après que José, Gilbert, William et Daniel dévoilent cet arbre symbolique, le père Thomas procède à sa bénédiction. Ensuite les petits discours de Frédéric Douchet, Maire et Jacques Larcher, ancien maire, ont précédé le traditionnel vin d'honneur.



Au cours de ce partage, une surprise nous attendait. En effet, Bruno Blandel, notre photographe préféré, maquettiste à ses heures a réalisé une parfaite réplique de la chapelle Saint-Jean. Il en a fait don à la Société Historique. À noter que même les vitraux sont identiques au modèle original. Une œuvre remarquable avec un effet saisissant quand nous avons placé une petite lumière à l'intérieur. Notons que Bruno est reconnu dans le monde des maquettistes et qu'il a obtenu des prix, notamment le premier prix du salon du modélisme en 2005. Merci à Bruno Blandel.



Les 7 et 8 décembre 2024, week-end culturel à la salle des fêtes de Grandvilliers. Le samedi 7, la braderie du livre organisée par la Société Historique. 25 exposants ont proposé diverses littératures allant de la BD, aux romans en tout genre. On notait la présence de particuliers de Grandvilliers et de vendeurs professionnels. Parmi les ouvrages présentés, un antiphonaire donné par le Père Thomas par la Société historique de Grandvilliers, qui sera visible au musée de la Chapelle.



Le dimanche 8, c'est l'orchestre philharmonique de l'Oise qui s'est produit toute la journée, sous forme de répétition. Notons que cette prestigieuse société existe depuis 1759. De nombreux musiciens de renommée internationale sont issus de cette formation, notamment, le plus célèbre des violoncellistes, Pierre Fournier, ou le compositeur, Vincent d'Indy et bien d'autres... Sur la scène, le matin, parmi les élus, on notait la présence du maire Frédéric Douchet, Fabienne Cuvelier, présidente de la Picardie Verte mais aussi, comme il se doit, de Laurent Mirey, à l'origine du renouveau de la fanfare de Grandvilliers qui commence à se produire, d'une façon magistrale, dans quelques manifestations municipales.



La Balad'Irlandaise

14^{ème} édition du Marché de Noël.

L'édition n°14 du Marché de Noël de Grandvilliers s'est déroulée les 14 et 15 décembre, dans la bonne humeur habituelle. Une quarantaine d'exposants étaient présents. Toute l'équipe de La Balad'Irlandaise était sur le pont. A noter la présence depuis la première édition d'Europ Direct Hauts de France, partenaire de l'association. L'affluence a été la même qu'en 2023.

L'édition 2025 aura lieu les 29 et 30 novembre



ANTOINE CLÉMENT PECQUET

Antoine Clément Pecquet, curé-doyen de Grandvilliers sous La Révolution française : Antoine Clément Pecquet était le curé-doyen de Grandvilliers au début de la Révolution française. Il était né à Amiens le 22 novembre 1723 dans la paroisse Saint-Firmin-le-confesseur de Paul Pecquet, charcutier et de Marie Anne Delepine, mes ancêtres directs. Il a d'abord été le curé de Saulchoy-sous-Poix entre 1754 et mars 1773. Puis, il a été le curé-doyen de Grandvilliers. Le doyenné est une circonscription administrative de l'Ancien Régime qui regroupe plusieurs paroisses. À l'époque, Grandvilliers était un très gros bourg dans le diocèse d'Amiens. Le rôle du curé est d'abord spirituel, mais il est aussi chargé de tâches administratives comme l'enquête de 1786 sur les sages-femmes. C'était la veuve du sieur ANDET, chirurgien accoucheur. Il indique qu'elle a longtemps travaillé et sous les yeux de son mari. De plus, elle a été envoyée par la communauté à Amiens pour suivre les cours de Mme de Coudray. Il a également assisté à une assemblée du bailliage en 1787 à Amiens. Dans les ouvrages d'histoire locale, on trouve le curé-doyen aux prises avec Marie Marguerite Boulet (1739-1794). Lors de Pâques, le 23 mars 1788, elle excite (?) de jeunes gens à forcer l'entrée du chœur de l'église, dont on avait fermé les grilles pour les empêcher de se bousculer et de troubler les offices. Elle s'en est prise au curé lui-même en affichant aux portes de l'église et du presbytère des placards injurieux se terminant par l'inscription suivante : «Gloire à Dieu au plus haut des cieux». Elle traitait le curé de mercenaire voulant diviser ce que Dieu a uni. La justice a été saisie, elle est condamnée à une amende de cent livres, le 17 octobre 1788. Le curé-doyen a participé à la rédaction des cahiers de doléances le 14 mars 1789. Il est également présent dans la liste des comparants du clergé

du bailliage d'Amiens pour l'assemblée générale des trois ordres des 30 et 31 mars et 1^{er} et 2 avril 1789. Dans un extrait du registre des délibérations de la municipalité de la ville de Grandvilliers présent dans l'ouvrage Histoire générale du canton de Grandvilliers, on remarque à la date du 14 juillet 1790, la fête de la confédération nationale. On sait qu'il y a participé puisqu'une messe a été donnée. D'ailleurs, il a prêté serment à la Constitution Civile du Clergé le 16 janvier 1791. Il est décédé à Grandvilliers le 26 février 1792. Il avait eu le temps de faire un testament le 7 septembre 1789. Il distribue ses biens à sa famille mais aussi à ses vicaires, à ses domestiques ainsi qu'à la communauté. Il indique également qu'il désire être inhumé entre la grille d'entrée du chœur et le siège des chantes dans un petit caveau. L'inscription sur sa tombe sera la suivante : «Ci-gît Antoine Clément Pecquet, ce recteur de l'église et diacre chrétien. Il se souhaite recommandé par des prières en particulier de ses pauvres. Il est mort. ». Dans l'acte de décès, il a été bien enterré dans l'église. Malheureusement, il ne reste pas de trace des sépultures dans l'église. Le parcours d'Antoine Clément Pecquet témoigne d'une certaine élévation dans les fonctions au cours de sa vie, curé d'un petit village à curé-doyen d'un gros bourg du diocèse d'Amiens. Les différents documents permettent de se rendre compte de sa vie et de ses biens. Il a également été acteur de la Révolution française en étant prêtre jureur et en participant à la vie du village, démontrant ainsi que le peuple n'était pas toujours opposé à la religion. Il a pris grand soin de sa famille, au cours de sa vie et dans son testament, ainsi que des personnes qui l'entourent, comme ses domestiques.

Article de Zélie JUMEL
Professeur d'histoire-géographie



Carto75

www.delcampe.net

La Société Historique de Grandvilliers indique que pour en savoir plus sur ce personnage et la Révolution à Grandvilliers, il est conseillé de lire les cahiers de Thorel-Perrin et des articles de la Société Académique de l'Oise.

LA PLACE BARBIER DE 1933 À NOS JOURS



La première photo, d'un photographe inconnu, date de 1933. La reconstruction, après la guerre commence en 1946. La 2^{ème} photo date du début des années 1950. Puis peu à peu nous voyons l'évolution. Les baraquements disparaissent dès que les commerçants retrouvent leurs commerces reconstruits. Nous sommes en 1956 avec la 4^{ème} photo. La mairie est presque terminée. La 5^{ème} montre encore l'emplacement des baraquements et la place est refaite sur la 6^{ème}. Les 6 premières photos sont dues au photographe CIM. Nous sommes en 2010 avec la 7^{ème} photo (DD) et l'aménagement du square Lemaire se voit sur la 8^{ème} photo (Manu).

